

ARRÊTÉ

dénommant la Rue JACQUES-BALMAT.

Du 25 juin 1937

LE CONSEIL D'ÉTAT, .

Vu la requête adressée au Conseil administratif de la Ville de Genève par la Section genevoise du Club Alpin Suisse, en date du 27 mai 1937;

Vu la lettre de la Ville de Genève, du 19 juin 1937 suggérant de débaptiser la rue de la Plaine et de lui donner le nom de « Jacques-Balmat »;

Vu le préavis favorable du Service des archives d'Etat, en date du 7 juin 1937;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

Vu l'accord de la majorité des propriétaires intéressés;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De changer la dénomination de la rue de la Plaine et de lui donner le nom de

« Rue Jacques-Balmat »

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1938.

Certifié conforme,

Le chancelier : Marc BERGER.